



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**direction des sécurités
service de la sécurité intérieure**

Arrêté préfectoral n° CAB-SSI-2023-324

établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins (chiens dangereux)

Le préfet de l'Aude
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural et notamment ses articles L. 211-13-1 et R. 211-5-3 à R. 211-5-6 ;

VU la loi 2008-582 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU le décret n°2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Christian POUGET en qualité de préfet de l'Aude ;

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L.211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 précité ;

VU l'arrêté préfectoral n°DPPPAT-BCI-2023-070 du 11 septembre 2023 donnant délégation de signature à Mme Linda ZOUARI, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n°CAB-SSI-2023-305 du 5 octobre 2023 établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins ;

VU l'habilitation délivrée le 30 octobre 2023 à M. Frédéric COUQUET pour dispenser la formation prévue à l'article R.211-5-3 du code rural et de la pêche maritime ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins ;

SUR proposition de la directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n°CAB-SSI-2023-305 du 5 octobre 2023 précité est abrogé.

ARTICLE 2 :

La liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L211-13-1 susvisé est fixée comme suit :

.../..

Nom Prénom	Adresse professionnelle	Commune - lieu de la formation (par ordre alphabétique)	Habilitation préfectorale délivrée le... (valable 5 ans)	Titre ou qualification
PICAVEZ Bernard	---	<u>ARMISSAN</u> 26, rue de la Mairie	16/03/2020	Moniteur de club
TORRENT Roger	---	<u>ARZENS</u> Salle Polyvalente (Mairie) formations délivrées exclusivement hors de la présence des chiens des propriétaires	13/03/2020	Educateur canin
FAGET Sabine	4, rue Sénateur Emile Roux 11100 NARBONNE tél. : 04 68 41 75 40	<u>NARBONNE</u> Clinique vétérinaire la Mayrale 4, rue Sénateur Emile Roux formations délivrées exclusivement hors de la présence des chiens des propriétaires	30/09/2020	Docteur vétérinaire
KOPP Céline	96 avenue Carnot 11100 NARBONNE	<u>NARBONNE</u> Clinique Vétérinaire VETOSUD 96 avenue Carnot formations délivrées exclusivement hors de la présence des chiens des propriétaires	05/07/2021	Auxiliaire spécialisée vétérinaire
MIMOUN Mehdi	Lieu-dit "Les Campets" 11490 PORTEL DES CORBIERES	<u>PORTEL DES CORBIERES</u> PORTEL SPORT CANIN Lieu-dit "Les Campets"	06/05/2021	Moniteur canin
COUQUET Frédéric	11, chemin du Moulin d'Emparé 11120 SAINT MARCEL SUR AUDE	<u>SAINT MARCEL SUR AUDE</u> 11, chemin d'Emparé	30/10/2023	Educateur canin
LE PELLEC Thierry	---	<u>SAINT MICHEL DE LANES</u> Salle de la mairie formations délivrées exclusivement hors de la présence des chiens des propriétaires	31/08/2020	Moniteur de club
PEOUX Patrick	---	<u>SALLELES D'AUDE</u> Club Canin Sallélois Chemin de Truilhas	24/03/2021	Moniteur de club
DUMENIL Stéphanie	1, chemin du Mirailou 11400 SOUILHANELS	<u>SOUILHANELS</u> Elevage Of Holly's Kingdom 1, chemin du Mirailou	21/10/2022	Educateur canin
VIMIER Serge	Chemin des Bourriques 11800 TREBES tél: 04 68 78 78 10	<u>TREBES</u> Chemin des Bourriques	16/03/2020	Educateur canin
FAELENS Gérard	Association canine de l'Horte Lieu-dit l'Horte 11150 VILLASAVARY tél: 06 89 43 54 60	<u>VILLASAVARY</u> Association canine de l'Horte Lieu-dit l'Horte	03/03/2021	Moniteur de club
ROUSSEAU Grégory	Du Royaume de L'Occitanie 3, L'Espérance 11310 VILLEMAGNE Tél : 06 22 20 94 95	<u>VILLEMAGNE</u> Du Royaume de L'Occitanie 3, L'Espérance	06/10/2021	Educateur canin

FORMATION <u>EXCLUSIVEMENT</u> DÉLIVRÉE AU DOMICILE DES DÉTENTEURS DE CHIENS SITUÉ DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE			
Nom Prénom	Adresse – téléphone du formateur	Habilitation préfecturale délivrée le (valable 5 ans)	Titre ou qualification
FERRER Bernard	224, avenue Général Leclerc 11000 CARCASSONNE tél: 04 68 25 96 72	10/06/2020	Educateur canin
FERRERI Julia	4, rue Haute 11120 MOUSSAN Tél : 06 84 51 27 19	05/07/2021	Educateur canin
GESLIN Cédric	4, rue des Balcons Fleuris 66240 SAINT ESTEVE tél : 06 63 86 71 94	17/03/2023	Educateur canin
VARLET Amandine	Domaine de Sainte Foi 11120 SAINT MARCEL SUR AUDE tél : 06 56 79 67 52	17/01/2019	Educateur canin
VICTORIA Pascal	Lieu-dit Cantegril 31570 VALLESVILLES tél : 06 26 85 04 26	27/08/2021	Educateur canin

ARTICLE 3 :

Lorsque la formation se déroule sans les chiens des propriétaires, le formateur devra disposer de deux chiens pour permettre des démonstrations pratiques et des mises en situation (article 2 de l'arrêté du 8 avril 2009 précité). Ces animaux ne devront pas être catégorisés au sens de l'article L211-12 du code rural et de la pêche maritime.

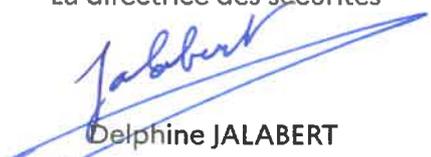
ARTICLE 4 :

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Aude, la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et les maires des communes du département de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le

30 OCT. 2023

Pour le préfet et par délégation,
La directrice des sécurités



Delphine JALABERT